

## STATUT

## PORTAGE SALARIAL

## Principales Caractéristiques

- Aucun apport financier au démarrage
- Aucun engagement de votre patrimoine personnel
- Gestion réalisée par la société de Portage Salarial
  - Tenue de la comptabilité
  - Conseil et rédaction juridique (rédaction des contrats de prestations)
  - Etablissement de vos devis et factures
  - Déclaration de vos cotisations sociales et fiscales
- Statut de salarié compatible avec vos droits Assedic
- Autonomie de décision et d'organisation
- Chiffre d'affaires illimité (sans minimum)
- Pas de limitation de durée
- Déduction de l'ensemble des frais liés à votre activité
- Profiter d'un réseau national d'intervenants multidisciplinaires
- Bénéficiaire des assurances de la société de Portage Salarial (RCP, Multirisques, etc.)

## Régime Social

- Salarié de droit privé (contrat de travail)
- Bénéficiaire d'une couverture sociale renforcée (inclus prévoyance décès & invalidité)

## Formalités

- Rapidité de mise en œuvre (1 à 2 jours)
- Frais de gestion pris en charge à 100% par la société de Portage
- Signature d'une convention et d'un contrat de travail (CDI ou CDD) avec la société de Portage Salarial
- Fiscalité : impôt sur le revenu

## Frais de gestion

Entre 5% et 15% de votre chiffre d'affaires

## STATUT

## INDEPENDANT ENTREPRISE INDIVIDUELLE

## Principales Caractéristiques

- Pas d'obligation d'apports financiers à la création
  - Engagement de votre patrimoine personnel\*
  - Obligation de gérer votre entreprise
    - Tenir votre comptabilité
    - Rédiger vos contrats (connaissances juridiques)
    - Etablir vos devis et vos factures
    - Déclarer vos cotisations sociales et fiscales
  - Pas d'ouverture de droits aux Assedic
  - Autonomie de décision et d'organisation
  - Chiffre d'affaires illimité (sans minimum)
  - Pas de limitation de durée
  - Déduction de l'ensemble des frais liés à votre activité
  - Nécessité de développement de votre réseau
  - Souscription obligatoire aux assurances (RCP, multirisques, etc.)
- \* (Possibilité d'exclure votre résidence principale)

## Régime Social

- Travailleur Non Salarier (TNS)
- Souscription facultative (Madelin : prévoyance décès & invalidité)
- Possibilité exonération ACRE (durant 36 mois, réduction dégressive)

## Formalités

- Mise en œuvre : plusieurs jours ou semaines
- Frais de gestion à votre charge (frais d'inscription)
- Inscription auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE)
- Fiscalité : impôt sur le revenu

## Frais de gestion

- Variable en fonction de votre qualité de gestion et de vos choix stratégiques (entre 800 et 4500 €/an)

## STATUT

## CREATION D'UNE SOCIETE

## Principales Caractéristiques

- Obligation d'apports en capital
- Engagement limité aux apports (sauf caution personnelle)
- Obligation de gérer votre entreprise
  - Tenir votre comptabilité
  - Rédiger vos contrats (connaissances juridiques)
  - Etablir vos devis et vos factures
  - Déclarer vos cotisations sociales et fiscales
- Pas d'ouverture de droits aux Assedic
- Autonomie de décision et d'organisation
- Chiffre d'affaires illimité (sans minimum)
- Durée limitée (définie dans les statuts)
- Déduction de l'ensemble des frais liés à votre activité
- Nécessité de développement de votre réseau
- Souscription obligatoire aux assurances (RCP, Multirisques, etc.)

## Régime Social

- Travailleur Non Salarier (TNS) ou Gérant Minoritaire (salarier)
- Souscription facultative (Madelin : prévoyance décès & invalidité)
- Possibilité exonération ACRE (durant 36 mois, réduction dégressive)

## Formalités

- Mise en œuvre longue et assez complexe (2-3 semaines)
- Frais de gestion à la charge de l'entreprise (annonce légale, greffe du tribunal, etc.)
- Rédaction et dépôt des statuts, enregistrement au RCS
- Fiscalité : impôt sociétés (SARL) ou impôt revenu (Eurl)
- Dépôt des comptes obligatoire

## Frais de gestion

- Variable en fonction de votre qualité de gestion et de vos choix stratégiques (entre 800 € et 4500 €/an)
- Blocage des fonds (capital social)

## STATUT

## AUTO ENTREPRENEUR

## Principales Caractéristiques

- Aucun apport financier au démarrage (pas de capital)
- Aucun engagement de votre patrimoine personnel (sauf caution personnelle)
- Obligation de gérer à minima votre activité
  - Tenue d'un registre (recettes et dépenses)
  - Rédiger vos contrats (connaissances juridiques)
  - Etablir vos devis et vos factures
- Statut compatible avec vos droits Assedic acquis
- Autonomie de décision et d'organisation
- Chiffre d'affaires limité (32K€ en service et à 80K€ en négoce)
- Pas de limitation de durée
- Impossibilité de déduire les frais liés à votre activité
- Nécessité de développement de votre réseau
- Souscription obligatoire aux assurances (RCP, Multirisques, etc.)
- Activité non soumise à la TVA (dans la limite du plafond de CA)

## Régime Social

- Micro social, Travailleur Non Salarier (TNS)
- Souscription facultative (Madelin : prévoyance décès & invalidité)
- Possibilité exonération ACRE (durant 36 mois, réduction dégressive)

## Formalités

- Rapidité de mise en œuvre (1 à 2 jours)
- Frais de gestion à votre charge
- Inscription auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) depuis internet
- Fiscalité : micro fiscal ou impôt sur le revenu

## Frais de gestion

- Entre 12% et 21,3% de votre chiffre d'affaires
- Couverture sociale incluse mais limitée (payable mensuellement ou trimestriellement)